



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Intersyndicale Orléans Mairie Métropole

Commissions administratives paritaires (CAP) 2021 **un déni de dialogue social !**



Pour rappel : la loi de la transformation de la fonction publique de 2019 change le fonctionnement des CAP depuis janvier 2021.

Désormais les représentants du personnel ne sont plus compétents pour donner un avis préalable sur les questions liées à l'avancement et à la promotion interne.

Toutefois lors des négociations fin 2020 sur les Lignes Directrices de Gestions (LDG), les deux collectivités, Mairie et Métropole, avaient fait le choix de maintenir un système à peu près identique au précédent en décidant de faire participer les syndicats à l'établissement des critères d'avancement et à l'établissement des listes de promouvables. Cela devait permettre à l'intersyndical de continuer à proposer des listes et de faire valoir, à évaluations identiques, le critère de l'ancienneté (échelon, âge, entrée dans la Fonction publique, proximité de la retraite), de pouvoir aussi discuter d'agent ayant des situations particulières. Ces critères et cette méthodologie ont été validés par les deux collectivités fin 2020 et votés en comité technique. Cela semblait une très bonne nouvelle sur le papier.

Echec des négociations pour la CAP 2021

Le travail des syndicats ignoré.

En pratique rien ne s'est passé comme cela. Nous avons depuis fin mai assisté à des réunions préparatoires avec l'administration afin de confronter nos listes. Comme à chaque CAP, nous avons des noms en commun et d'autres différents. Nous avons donc retravaillé cet été en intersyndicale nos listes (temps de préparation prévu dans les LDG), afin de prendre en compte les choix des collectivités mais aussi pour défendre des agents qui objectivement méritaient leur promotion.

A la réunion du 3 septembre, nous avons assisté à un véritable déni du travail des syndicats. Les collectivités n'ont pas changé leurs listes initiales, rejetant en bloc tout le travail effectué par les syndicats cet été.

.../...

Une **régression préjudiciable aux agents, mais aussi aux cadres !**

Nous avons fait part de notre colère durant cette réunion, accusant les collectivités de ne pas respecter les engagements pris lors des négociations sur les LDG. Pourquoi avoir maintenu un système sensé privilégier le dialogue social si au final il ne s'agit pour les syndicats que d'assister à une grande messe inutile et contre-productive ? Il s'agit pour nous d'une **véritable régression sociale** avec des promotions dont les critères de départage sont opaques et susciteront dans l'esprit des agents un doute sur des avancements « à la gueule du client ». Bon courage aux cadres par la suite pour gérer les agents dans leurs équipes !

Un rendez-vous **manqué aux conséquences **graves** !**

Il est clair que nous ne participerons plus aux prochaines réunions de CAP si c'est pour venir assister à une grande messe sans avoir un véritable échange constructif. Nous avons respecté nos engagements, avons fait des efforts en retravaillant nos listes et en prenant en compte les choix de l'administration. De son côté les collectivités n'ont clairement fait aucun effort.

C'est un **échec inquiétant qui démontre un dialogue social **dégradé****

et augure mal des négociations à venir !

Nous avons expérimenté la nouvelle technique de management mise en place : L'ASSERTIVITE. On nous écoute mais on ne tient pas compte de nous !

Sachez que selon cette loi d'aout 2019, nous sommes **le dernier recours à titre individuel pour des décisions défavorables dans ces CAP. Nous restons donc toutes et tous avec la volonté de vous défendre envers et contre tout.**

Ces Lignes directrices de gestion sont révisables tous les ans et nous saurons exprimer avec force notre mécontentement !

CFDT ville et métropole d'Orléans
02 38 79 25 11/24 74

cfdt@ville-orleans.fr

CGT ville et métropole d'Orléans
02 38 79 25 03/25 04

CGT@orleans-metropole.fr

FO ville et métropole d'Orléans
02 38 79 25 02

fo@orleans-metropole.fr

FAFPT ville d'Orléans
02 38 79 24 30

autonome@ville-orleans.fr